

## NOTICE D'INFORMATIONS AUX FAMILLES

### Examen d'entrée dans l'enseignement public ou privé sous contrat En vue d'une admission à la rentrée scolaire 2023

#### Demande d'admission en collège : 6<sup>e</sup> 5<sup>e</sup> 4<sup>e</sup> 3<sup>e</sup>

PROCEDURES	DATES	OBSERVATIONS
Inscription à l'examen	<b>Mercredi 05 avril 2023 dernier délai</b>	Les familles adressent la fiche de candidature et les pièces justificatives au collège public de secteur ou au collège privé sous contrat souhaité.
Examen d'entrée	<b>Courant du mois d'avril 2023</b>	Le collège organise l'examen comportant une épreuve de français et mathématiques
Résultats d'examen	<b>Avril à début mai</b>	Le collège adresse les résultats à la famille et à la DSDEN
Affectation en 6 <sup>ème</sup> par AFFELNET 6 <sup>ème</sup>	<b>10 mai 2023 dernier délai  A partir du 12 juin 2023</b>	Les familles transmettent obligatoirement au collège de secteur les <b>volets 1 et 2 Affelnet 6<sup>e</sup></b> ainsi que les pièces justificatives.  Le collège d'accueil notifie le résultat de l'affectation.
Affectation en 5ème, 4ème, 3ème	Le collège propose à la famille une inscription directement dans le niveau concerné.	

Pour toute information, consulter le site internet de la DSDEN 06 :

<https://www.ac-nice.fr/l-inscription-au-college-dans-les-alpes-maritimes-121859#entree-college-ecole-privee-hors-contrat-instruction-famille-etranger>

#### Demande d'admission en seconde générale et technologique ou professionnelle ou en première année de CAP

Inscription à l'examen	<b>Mercredi 5 avril 2023 dernier délai</b>	<b>Les familles effectuent leur candidature en ligne à l'adresse suivante : <a href="https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/examen-public06">https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/examen-public06</a> et téléchargent leurs pièces justificatives.</b>
Examen d'entrée	<b>Mercredi 10 mai 2023</b>	Les convocations sont envoyées par mail. L'examen comporte : - le matin : une épreuve de français (2h) - l'après-midi : une épreuve de mathématiques (2h)
Résultats d'examen	<b>Mercredi 31 mai 2023</b>	Notification par mail des résultats et de la décision d'orientation par la DSDEN : Seconde Générale et Technologique, seconde professionnelle, 1 <sup>ère</sup> année de CAP ou maintien en classe de 3ème
Affectation par AFFELNET Lycée	<b>A partir du 1er juin</b>	<b>Elèves redoublant en 3<sup>ème</sup></b> : les familles prennent directement contact avec le collège de secteur pour procéder à l'inscription.
	<b>Mercredi 07 juin 2023 dernier délai</b>	<b>Elèves orientés en lycée</b> : les familles adressent la <b>fiche de demande d'affectation à l'entrée en lycée palier 3<sup>e</sup></b> à la DSDEN à <a href="mailto:examen_public06@ac-nice.fr">examen_public06@ac-nice.fr</a>
	<b>A partir du 27 juin 2023</b>	Le lycée d'accueil informe les familles des <b>résultats de l'affectation</b> en 2 <sup>de</sup> générale, technologique, professionnelle ou 1 <sup>ère</sup> année de CAP et les familles procèdent à l'inscription de leur enfant dans les délais prévus.

#### Demande d'admission en première et terminale générale et technologique

Inscription à l'examen	<b>Lundi 05 avril 2023</b>	Les familles adressent le dossier de candidature et les pièces justificatives au lycée public de secteur ou au lycée offrant la série technologique demandée.
Examen d'entrée	<b>Début mai 2023</b>	Le lycée organise l'examen, en fonction des enseignements de la voie ou de la série demandée dans la fiche de candidature.
Résultats d'examen	<b>Mai à juin 2023</b>	Le lycée adresse les résultats aux familles et à la DSDEN.
Affectation en 1 <sup>ère</sup> et Terminale générale	<b>Courant juin 2023</b>	Les familles procèdent à l'inscription de leur enfant directement auprès de l'établissement dès l'obtention des résultats.
Affectation par AFFELNET Lycée en 1 <sup>re</sup> technologique ou autre niveau ((maintien 2 <sup>nd</sup> GT, 2 <sup>nd</sup> e pro, 1 <sup>ère</sup> pro ou 1 <sup>ère</sup> CAP	<b>Mercredi 07 juin 2023 dernier délai  A partir du 27 juin 2023</b>	Les familles retournent la fiche de <b>demande d'affectation à l'entrée en lycée palier 2<sup>de</sup></b> à la DSDEN - DEAE 1 à l'adresse suivante : <a href="mailto:examen_public06@ac-nice.fr">examen_public06@ac-nice.fr</a>  Le lycée d'accueil informe les familles des <b>résultats de l'affectation</b> et les familles procèdent à l'inscription de leur enfant dans les délais prévus.

Pour toute information, consulter le site internet de la DSDEN :

<https://www.ac-nice.fr/inscription-au-lycee-121861#entree-lycee-ecole-privee-hors-contrat-instruction-famille-etranger>

**En dehors de ce calendrier**, les établissements organisent le test et inscrivent directement les élèves de leur secteur dans le niveau concerné. En l'absence de place disponible, les familles adressent un mail à [examen\\_public06@ac-nice.fr](mailto:examen_public06@ac-nice.fr) afin qu'un établissement de proximité leur soit proposé.

## Tableau des épreuves

<b>6<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup></b>	Français - 2h Mathématiques - 2h
<b>Seconde générale et technologique</b>	Français - 2h Mathématiques - 2h
<b>Première</b>	Français - 2h Sciences - 2h (Maths, Sciences physiques, SVT) LV1 - 1h
<b>Première technologique</b>	Français - 2h Mathématiques - 2h LV1 - 1h
<b>Terminale générale</b>	Notes des épreuves anticipées de français ou à défaut à un test écrit organisé dans l'établissement. Test dans chacune des deux spécialités souhaitées ainsi que dans la spécialité non conservée (2 heures chacune). Test en LV1 (1h). Test en Histoire Géographie (1h).
<b>Terminale technologique</b>	Notes obtenues aux épreuves anticipées de français ou à défaut à un test écrit organisé dans l'établissement. Note obtenue à l'épreuve ponctuelle portant sur la spécialité non conservée, le cas échéant. Test dans chacune des spécialités de la série technologique sollicitée (2h chacune). Test en Mathématiques - 2h Test en LV1 (1h).